

## Notice Explicative – Crédit professionnel

Dernière mise à jour : avril 2019

### CREDIT PROFESSIONNEL D'INVESTISSEMENT :

	Microcrédit professionnel	Microcrédit développement durable	Crédit Impact +	Crédit BB-Pack	Crédit SCOP
<b>Objet du crédit</b>	Matériel, véhicule professionnel, frais de lancement, aménagement des locaux, stock, publicité, etc.		+ immobilier	Investissements éligibles suivant les critères de la Région Wallonne.	Acquisition de parts de coopérateur de la société dans laquelle vous êtes employé
<b>Montant maximum</b>	15.000€	25.000€	200.000€ <sup>1</sup>	10.000€ (minimum = 3000€)	15.000€
<b>Durée de remboursement maximale<sup>2</sup></b>	48 mois	72 mois <sup>3</sup>	240 mois <sup>4</sup>	120 mois	48 mois
<b>Durée maximale de franchise en capital</b>	3 mois	6 mois	En fonction du projet.	0 mois	6 mois
<b>Taux d'intérêt</b>	6%		6% maximum <sup>5</sup>	0%	4,5%
<b>Frais</b>	Frais de dossier : 5% du montant du crédit avec un min. de 200 € et limités à 550€ (compris dans le crédit) Part de coopérateur : 25€ (facturation)		Frais de dossier : 5% du montant du crédit avec un min. de 200 € et limités à 550€ (facturation) Part de coopérateur : 25€ (facturation)	Aucun frais	Frais de dossier : 150 € compris dans le crédit Commission liée à la garantie
<b>Garantie minimum demandée</b>	Cession sur créances et sur rémunération.		50% du montant du crédit.	Cession sur créances et sur rémunération.	Cession sur créance et sur rémunération

<sup>1</sup> Limité à 100.000 € en l'absence d'investissement immobilier.

<sup>2</sup> Période de franchise en capital incluse.

<sup>3</sup> La durée du crédit est déterminée en fonction du risque et de la capacité de remboursement du client

<sup>4</sup> 84 mois en l'absence d'investissement immobilier. La durée du crédit est déterminée en fonction du risque et de la capacité de remboursement du client

<sup>5</sup> Les taux proposés sont indépendants des marchés financiers. Ils sont définis en fonction : du type de crédit demandé, de sa durée, du profil de risque de votre projet, de la plus-value sociale, sociétale ou environnementale.

## Notice Explicative – Crédit professionnel

Dernière mise à jour : avril 2019

Exemples :

Un microcrédit professionnel d'investissement. Capital emprunté : 9.000€. Durée du crédit : 36 mois. Frais de dossier : 473€. Montant emprunté : 9.473€. Coût total du crédit = 925,85€, soit 900,85€ (coût du crédit) + 25€ (part de coopérateur)

Un microcrédit professionnel d'investissement développement durable. Capital emprunté : 17.915€. Durée du crédit : 60 mois. Frais de dossier : 550€. Montant emprunté : 18.465€. Coût total du crédit = 2.976,59€, soit 2.951,59€ (coût du crédit) + 25€ (part de coopérateur)

Un crédit d'investissement Impact +. Capital emprunté : 75.001€. Durée du crédit : 72 mois. Frais de dossier : 550€. Montant emprunté : 75.001€. Taux d'intérêt : 6%. Coût total du crédit = 15.059,97€, soit 14.484,97€ (coût du crédit) + 25€ (part de coopérateur) + 550€ (frais de dossier)

Un microcrédit professionnel d'investissement BB-Pack. Capital emprunté : 6.970€. Durée du crédit : 48 mois. Frais de dossier : 0€. Montant emprunté : 6.970€. Coût total du crédit = 0 €

Un microcrédit ScoP. Capital emprunté : 7.500 €. Durée du crédit : 48 mois (dont 3 mois de franchise en capital). Frais de dossier : 150 €. Montant emprunté : 7650 €. Coût total du crédit : 1.121,18€, soit 1.025,55 € (coût du crédit) + 95,63€ de frais de commission liée à la garantie

## Notice Explicative – Crédit professionnel

Dernière mise à jour : avril 2019

### CREDIT PROFESSIONNEL DE FONDS DE ROULEMENT :

	Microcrédit professionnel	Microcrédit développement durable	Crédit Impact +
Objet du crédit	La trésorerie de démarrage, les besoins récurrents, etc.		
Montant maximum	15.000€	25.000€	100.000€
Durée de remboursement maximale <sup>67</sup>	48 mois	48 mois	60 mois
Période de décaissement maximale <sup>8</sup>	6 mois	6 mois	En fonction du projet.
Taux d'intérêt <sup>9</sup>	8%		8% maximum <sup>10</sup>
Frais de dossier	Frais de dossier : 3% du montant du crédit avec un min. de 200 € et limités à 550€ (compris dans le crédit) Part de coopérateur : 25€ (facturation)		Frais de dossier : 3% du montant du crédit avec un min. de 200 € et limités à 550€ (facturation) Part de coopérateur : 25€ (facturation)
Garantie minimum demandée	Cession sur créances et sur rémunération.		50% du montant du crédit.

Exemples :

Un microcrédit professionnel de fonds de roulement. Capital emprunté : 4.366€. Durée du crédit : 21 mois. Franchise en capital : 3 mois. Frais de dossier : 200€. Montant emprunté : 4.56645€. Coût total du crédit = 410,16€, soit 385,16€ (coût du crédit) + 25€ (part de coopérateur).

Un microcrédit développement durable de fonds de roulement. Capital emprunté : 6.000€. Durée du crédit : 24 mois. Franchise en capital : 3 mois. Frais de dossier : 200€. Montant emprunté : 6.200€. Coût total du crédit = 612,75€, soit 587,75€ (coût du crédit) + 25€ (part de coopérateur).

Un crédit Impact + de fonds de roulement. Capital emprunté : 55.000€. Durée du crédit : 48 mois. Taux d'intérêt : 6%. Frais de dossier : 550€. Montant emprunté : 55.000€. Coût total du crédit = 7.569,43€, soit 6.994,43€ (coût du crédit) + 550€ (frais de dossier) + 25€ (part de coopérateur)

<sup>6</sup> Période de décaissement incluse.

<sup>7</sup> La durée du crédit est déterminée en fonction du risque et de la capacité de remboursement du client

<sup>8</sup> Période de franchise en capital.

<sup>9</sup> Le taux du crédit est déterminé en fonction du risque et de la capacité de remboursement du client

<sup>10</sup> Les taux proposés sont indépendants des marchés financiers. Ils sont définis en fonction : du type de crédit demandé, de sa durée, du profil de risque de votre projet, de la plus-value sociale, sociétale ou environnementale.

## Notice Explicative – Crédit professionnel

Dernière mise à jour : avril 2019

### CREDIT PROFESSIONNEL DE TRESORERIE et CREDIT PONT

	Microcrédit professionnel	Microcrédit développement durable	Crédit Impact +
Objet du crédit	Préfinancement d'une somme à recevoir, faire face aux délais de paiement des clients, etc.		
Montant maximum	15.000€	25.000€	100.000€
Durée de remboursement maximale	12 mois	18 mois	24 mois <sup>11</sup>
Taux d'intérêt	crédit de trésorerie : 8%		8% maximum <sup>12</sup>
	crédit-Pont : 5,5%		5,5% maximum <sup>12</sup>
Frais de dossier	Frais de dossier : 3% du montant du crédit avec un min. de 200 € et limités à 550€ (compris dans le crédit) Part de coopérateur : 25€ (facturation)		Frais de dossier : 3% du montant du crédit avec un min. de 200 € et limités à 550€ (facturation) Part de coopérateur : 25€ (facturation)
Garantie minimum demandée	Cession sur créances et sur rémunération.		50% du montant du crédit.

Exemple :

Un microcrédit professionnel de trésorerie dont le capital est remboursé à son échéance : Capital emprunté : 3.000€. Durée du crédit : 12 mois. Taux d'intérêt : 8%. Frais de dossier : 200€. Montant emprunté : 3.200 €. Coût total du crédit = 281€, soit 256€ (coût du crédit) + 25€ (part de coopérateur).

<sup>11</sup> La durée du crédit est déterminée en fonction du risque et de la capacité de remboursement du client

<sup>12</sup> Les taux proposés sont indépendants des marchés financiers. Ils sont définis en fonction : du type de crédit demandé, de sa durée, du profil de risque de votre projet, de la plus-value sociale, sociétale ou environnementale.

## Notice Explicative – Crédit professionnel

Dernière mise à jour : avril 2019

### INFORMATIONS GENERALES

Pour chaque type de crédit professionnel, le client peut procéder à un **remboursement anticipé** aux conditions suivantes :

- Le client pourra mettre fin à son contrat de crédit par remboursement anticipatif en capital et intérêts.
- Pour des remboursements anticipatifs partiels, ceux-ci ne sont admis que s'ils portent sur une somme correspondant au minimum à 30% du solde restant dû et toujours supérieure ou égale à 2.500€.
- Une indemnité de trois mois d'intérêts calculée sur le capital remboursé anticipativement sera due dans les deux cas énoncés ci-dessus.
- Aucune indemnité n'est due dans les cas suivants : le remboursement anticipé en exécution d'un contrat d'assurance destiné conventionnellement à garantir le remboursement du crédit, le groupement de crédits existants chez CREDAL SC.

Chaque type de crédit professionnel est cumulable (investissement, fonds de roulement et trésorerie/Pont), avec un **montant cumulé maximum** par client limité à :

- 15.000€ pour les microcrédits professionnels
- 25.000€ pour les microcrédits développement durable
- 200.000€ pour les crédits Impact +

#### Procédure de plainte

Le client peut adresser ses éventuels commentaires et plaintes à CREDAL SC à l'adresse [plainte@credal.be](mailto:plainte@credal.be). La procédure de plainte est disponible sur le site internet de CREDAL SC « INFORMATIONS LEGALES ».

#### Protection de la Vie Privée et Traitement des données à caractère personnel

CREDAL s'engage à traiter vos données à caractère personnel de la manière la plus honnête, légale et transparente possible.

Pour cette raison, nous souhaitons vous expliquer clairement notre politique de gestion et la manière dont vos données personnelles, comme personne physique, sont collectées, utilisées et leur mode de traitement.

#### **But du traitement :**

Ces données, strictement nécessaires, sont recueillies et traitées pour une prise de contact, une demande d'inscription à une formation, la gestion et l'exécution des contrats, pour les besoins de gestion administrative de la coopérative (convocation aux assemblées générales par exemple), pour communiquer les lettres d'informations relatives aux activités de CREDAL et de son réseau, pour annoncer des événements, pour solliciter un soutien pour des activités ponctuelles et plus généralement pour promouvoir les activités et le développement de CREDAL.

#### **Conservation des données**

Ces données sont stockées tant en format papier que dans la base de données de CREDAL SC.

#### **Transmission à des tiers**

CREDAL ne fournit jamais les données recueillies à des tiers mais peut néanmoins être amenée à divulguer des données personnelles pour satisfaire à des obligations légales, pour appliquer ses règlements ou pour préserver les droits, la propriété ou la sécurité de quiconque :

## Notice Explicative – Crédit professionnel

Dernière mise à jour : avril 2019

- *pour satisfaire à des obligations légales ou contractuelles.* Ainsi les données à caractère personnel peuvent être communiquées aux pouvoirs subsidiaires de OSIRIS CREDAL PLUS Asbl, CREDAL Asbl et de CREDAL ENTREPRENDRE ASBL (la Région Wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, Actiris, le Fonds Sopcial Européen, le Forem, l'Agence pour l'entreprise et l'innovation, le Fonds Européen d'inverstissement et/ou la Commission Européenne et la Banque Nationale de Belgique ainsi que tout autre pouvoir subsidiant avec lequel CREDAL sera amené dans le futur à contracter une quelconque obligation) avec lesquels les Asbls ont un lien contractuel et qui les utilisent comme moyen de contrôle et de reporting.
- à des tiers (e.a. avocats, huissiers, consultants, ...) qui traiteront pour lui certaines données du l'emprunteur dans le cadre de leus missions.
- Aux membres des Comités de crédit et fournisseurs IT.
- En vue d'actions de promotion commerciale et de communication de produits et services du Consortium, sauf opposition de la part de l'emprunteur envoyée par e-mail ([credal@credal.be](mailto:credal@credal.be)) ou adressée par écrit à CREDAL SC à son siège social.

Les emprunteurs autorisent expressément CREDAL à transmettre leurs données personnelles aux fins reprises ci-dessus.

### **Droit de consultation , de rectification et de suppression**

Toute personne physique bénéficie du droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données ainsi que s'opposer à tout moment à l'utilisation de ses données pour des communications non liées à l'exécution d'un contrat ou à la gestion administrative de la société.

Il suffit d'en faire la demande par écrit à CREDAL, Einstein Business Centre – Parc scientifique de Louvain-La-Neuve, Rue du Bosquet 15A à 1435 Mont-Saint-Guibert ou via email à [credal@credal.be](mailto:credal@credal.be)

Pour toutes informations complémentaires, nous vous invitons à visiter notre site internet <https://www.credal.be/textes-legaux/declaration-de-confidentialite>